



## SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau  
et leurs Affluents

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 19 FEVRIER 2025

## Délibération n° 2025 0204

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Vendredi 24 janvier 2025

Secrétaire de séance : Jérôme LAGRANGE

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 14, Pouvoir : 0)</i>					
TITULAIRES			Présents (11)	Excusés (13)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Éric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X		
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne		X	
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUIX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHERE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul		X	
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle	X		
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (3)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel		X	
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène		X	
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINT-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCEDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

<b>Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 6. Pouvoir : 1)</b>					
<b>TITULAIRES</b>			<b>Présents (5)</b>	<b>Excusés (5)</b>	<b>Pouvoirs (1)</b>
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick		X	
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARENX	CHOPIN	Marjorie			X H. CAZALET
NAVARENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARENX	FRANCAIS	Hubert		X	
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>Présents (1)</b>		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MÉRITÉIN	LENDRE	Jean-Baptiste		X	
NAVARENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			
<b>Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1. Pouvoir : 0)</b>					
<b>TITULAIRES</b>			<b>Présents (1)</b>	<b>Excusés (1)</b>	<b>Pouvoirs (0)</b>
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>Présents (0)</b>		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

## Délibération N°2025\_0204

### PROGRAMME PREVISIONNEL ANNUEL D'INTERVENTION 2025 FINANCEMENT PREVISIONNEL ET MODALITES DE REALISATION

#### Rapport n°2025\_0204 : rapporteur : Didier CAZENAVE-LAROCHE

Il est rappelé à l'assemblée que le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO a été validé par délibération du comité syndical en date du 8 mars 2018.

Le 3 Mai 2021, ce PPG a été déclaré d'Intérêt Général par arrêté préfectoral.

La construction du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposée pour l'année 2025, se base sur la programmation de l'année 6 du PPG et tient compte des besoins nouveaux identifiés par les services en lien avec les collectivités.

Les opérations proposées répondent aux besoins identifiés dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI :

- d'une part, maintenir les cours d'eau en « bon état »,
- d'autre part, assurer le bon écoulement des eaux afin d'éviter la création de situations pouvant engendrer des risques pour les personnes et les biens.

Les travaux programmés concernent donc :

- **La gestion des embâcles et chablis** par deux types de techniques identifiées en fonction de la nature des cours d'eau :
  - Débardage par câble sur les gaves et les affluents principaux
  - Bûcheronnage technique sur les cours d'eau d'accès difficiles pour les engins

- **La gestion de la végétation envahissante** (débroussaillage, élagage, petit bûcheronnage, élagage technique)
- **La reconstitution de ripisylve** par bouturages, plantations, coupes sélectives, ...
- **La renaturation de cours d'eau** par traitement de l'incision d'un cours d'eau

Le programme prévisionnel annuel 2025 détaillé est annexé au présent rapport.

Le montant prévisionnel du programme d'intervention 2025 est le suivant :

	Montants en € HT	Montants en € TTC
<b>Travaux</b> (y compris consultation des entreprises)	<b>125 300,00</b>	<b>150 360,00</b>
<b>Imprévus et aléas</b>	<b>25 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>150 300,00</b>	<b>180 360,00</b>

Afin de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine, le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Plan de financement prévisionnel		
	Taux	Montants en €
<b>Agence de l'Eau</b> (50% du montant total TTC soit 180 360,00 €)	50%	90 180,00
<b>Région Nouvelle Aquitaine</b> (20% du montant TTC hors aléas soit 150 360,00 €)	20%	30 072,00
<b>SMGOAO (autofinancement)</b>	~30%	60 108,00
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>180 360,00</b>

Les prestations techniques, réparties par nature, feront l'objet de marchés/contrats respectifs.

Les montants estimatifs de ces prestations et les propositions de modes de dévolution sont décrits ci-après :

Nature des prestations	Montants estimatifs en € HT (année 2025)	Propositions marchés / contrats
<b>Débardage par câble</b>	<b>36 800,00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des entreprises sur la base d'un accord cadre à bons de commande</li> <li>• Montants mini 20 000,00 € HT / maxi 100 000,00 € HT</li> </ul>
<b>Bûcheronnage technique</b>	<b>17 900,00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation simplifiée (demande de devis)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Débroussaillage / élagage / petit bûcheronnage</b></li> </ul>	<b>17 500,00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de la convention avec l'association ESTIVADE</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Elagage technique</b></li> </ul>	<b>13 600,00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation simplifiée (demande de devis)</li> </ul>
<b>Travaux mécanisés</b>	<b>30 000,00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations simplifiées en fonction de la nature des opérations</li> </ul>
<b>Reconstitution de ripisylve</b>	<b>9 500,00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations simplifiées en fonction des besoins sur sites</li> </ul>
<b>Imprévus et aléas</b>	<b>25 000,00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations simplifiées ou appel aux prestataires déjà identifiés</li> </ul>
<b>TOTAL</b>	<b>150 300,00</b>	

Sans préjuger des décisions qui seront prises par les partenaires financiers, et compte tenu des aléas climatiques d'hiver et de printemps, il est demandé la prise en compte d'un démarrage anticipé (avant obtention des éventuelles subventions) des travaux à la date du **1<sup>er</sup> Mars 2025**.  
Les crédits nécessaires à la réalisation du programme de travaux seront inscrits au budget 2025 en section Fonctionnement.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **VALIDE** le programme prévisionnel d'intervention pour l'année 2025 ainsi que le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires auprès des services de la Police de l'Eau visant l'obtention des autorisations d'intervention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les consultations nécessaires à la bonne réalisation des opérations et à signer les marchés et les conventions avec les futurs prestataires
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine

Annexe : Programme prévisionnel d'intervention détaillé année 2025



Le Président

  
**Patrick MAUNAS**

<b><i>Membres en exercice</i></b>	<b>37</b>
<b><i>Membres présents :</i></b>	<b>21</b>
<b><i>Pouvoir :</i></b>	<b>1</b>
<b><i>Nombre de votants :</i></b>	<b>22</b>
<b><i>POUR :</i></b>	<b>22</b>
<b><i>CONTRE :</i></b>	<b>0</b>
<b><i>ABSTENTION :</i></b>	<b>0</b>